

## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU POWER SURF CENTER**

### **ARTICLE 1 : Inscriptions**

Toute inscription au POWER SURF CENTER se fera à partir du formulaire disponible en ligne ou bien par Email ([contact@powersurfcenter.fr](mailto:contact@powersurfcenter.fr))

### **ARTICLE 2 : Annulation des cours**

En cas de mauvaises conditions météorologiques (manque de vague, mer trop forte, orage, pollution,...) les cours qui ne pourront pas être effectués dans le cadre du forfait souscrit ci-dessus seront, en accord avec les stagiaires :

- reportés à une date ultérieure
- ou remboursés

Les cours non effectués du fait du client ne seront en aucun cas remboursés.

### **ARTICLE 3 : Responsabilité du POWER SURF CENTER**

Les stagiaires seront pris en charge par le POWER SURF CENTER et donc sous la responsabilité des éducateurs de ceux-ci du début de la prestation jusqu'à la fin de celle-ci. Ils seront à nouveau sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs à la fin de la prestation. La responsabilité civile de l'encadrant concernant les stagiaires cesse en dehors de ces heures, dans les délais décrits ci-dessus. Les parents ou tuteurs devront, avant de laisser leurs enfants au POWER SURF CENTER s'assurer que la prestation prévue a bien lieu. Il est fortement déconseillé aux stagiaires de laisser des objets de valeur dans les véhicules (argent, montre, téléphone...). Le POWER SURF CENTER décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de ces objets dans ces locaux.

### **ARTICLE 4 : Assurance**

Toutes les personnes inscrites au POWER SURF CENTER se verront systématiquement assurées pendant les heures d'enseignement: Garanties en Responsabilité Civile, en Individuelle Accident, Assistance et Recours, dont les modalités sont décrites dans le contrat du moniteur. Les stagiaires (ou leurs représentants légaux) peuvent utiliser leurs garanties d'assurance s'ils estiment être suffisamment couverts par leur propre contrat d'assurance, selon les modalités prévues par la loi sur le sport.

### **ARTICLE 5 : Engagement du POWER SURF CENTER**

Dans le cadre du forfait choisi, Le POWER SURF CENTER s'engage à respecter la qualité d'accueil, d'enseignement, d'encadrement et de sécurité. Le matériel nécessaire (combinaisons, planches...) sera fourni aux adhérents pendant les heures de cours.

### **ARTICLE 6 : Engagement des adhérents**

**En s'inscrivant au POWER SURF CENTER les surfeurs mineurs et leurs parents ou tuteurs légaux acceptent les risques liés à la pratique du surf dans les conditions normales de pratique.**

**ARTICLE 7 : Transport des stagiaires (en cas d'utilisation d'un véhicule dans le cadre des prestations proposées)**

**Le POWER SURF CENTER s'engage à assurer le transport des stagiaires dans le respect des réglementations en vigueur :**

- conducteur titulaire du permis nécessaire**
- couverture d'assurance véhicule**
- respect du nombre maximum de passagers**
- véhicule propre et en bon état (révisions obligatoires)**

**ARTICLE 8 :Annexe à ce règlement intérieur**

**Le POWER SURF CENTER se réserve le droit de fournir aux stagiaires tout document supplémentaire propre à son fonctionnement permettant notamment de préciser les types de prestations proposées, leur durée, leur répartition dans la semaine, leur coût...**